



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 22 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame TERRIER

Absents : Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-042 DEMANDE D'AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION PREFECTORALE AU PRINCIPLE DU REPOS DOMINICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

La Société SEML CEVA située à PLEUBIAN, dans les Côtes d'Armor en Bretagne, a sollicité une demande de dérogation au principe du repos dominical afin d'effectuer des prélèvements d'échantillons d'algues sur l'estran.

Cette demande est fondée sur l'article L. 3132-20 du code du travail, pour une durée limitée. Les autorisations ne sont données qu'après avis du conseil municipal, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la commune.

Cette demande concerne la période d'avril à octobre afin de réaliser des prélèvements d'algues sur l'estran, par grands coefficients de marée, à marée basse, une fois toutes les deux semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

EMET un avis sur la demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical.

Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS
- 5 MAI 2022
COURRIER